

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB *Services Publics*

FÉVRIER
2016



SAUVONS LE RAIL !

72^e année - n°2 - février 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Les syndicats
divisés...
P. 3



MOT QUI PUE
Jobs, Jobs, Jobs
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION
Le Cri
P. 11

Exposition « En Lutte » à la Cité Miroir de Liège

Du lundi 22 février 2016 au samedi 31 décembre 2016

Découvrez l'exposition « *En Lutte, des histoires d'émancipation* » à la Cité Miroir de Liège, à partir du 22 février 2016.

L'exposition *En Lutte* vous plonge au cœur des combats pour une société plus juste et solidaire.

Elle revient sur la mémoire des luttes ouvrières et elle rappelle que la solidarité sociale dont nous bénéficions aujourd'hui en Belgique est un héritage précieux pour lequel se sont battues des générations de travailleurs et de travailleuses. Conçue sous la forme d'un voyage dans le temps et guidée par l'image, le son, la lumière et la voix de l'acteur français Philippe Torreton, l'exposition montre, une heure durant, que sous l'impulsion d'actions collectives, le monde peut changer et des avancées sociales peuvent être acquises.

Adresse :

Cité Miroir

Place Xavier Neujean, 22 - 4000 Liège

32 (0) 4 230 70 50



Interrégionale de Bruxelles Nouveaux horaires d'ouverture (correctif)

Interrégionale de Bruxelles
rue du Congrès, 17-19 - 1000 Bruxelles

	Matin	Après-midi
Lundi	8h15 > 12h	13h30 > 16h
Mardi		
Mercredi		13h > 16h
Judi		13h30 > 16h
Vendredi	8h15 > 11h30	Fermé

DANS NOS RÉGIONALES

Centre

Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel du Centre se tiendra le **23 avril 2016**.

Il procédera au renouvellement des mandats suivants :

- **un secrétaire régional intersectoriel**

Mandat occupé actuellement par Fabien Procureur, sortant et rééligible ;

- **trois vérificateurs aux comptes**

Mandats occupés par Willy Imbert (Admi), Philippe Diskeuve (Gazelco) et Jean-Louis François (AMiO), sortants et rééligibles.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent être présentées conformément au ROI régional, via un secteur professionnel.

La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par courrier pour le 18 mars 2016 à midi au Secrétariat administratif avec la mention « Candidature congrès régional 2016 ».

Charleroi

Conférence sur les pensions

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s de Charleroi (CRIP), organise une conférence le **jeudi 10 mars à 10h**, à la Régionale, 42 rue de Montigny – 6000 Charleroi.

Pour thème : « **Les pensions des services publics** » – présenté par Madame Florence Lepoivre de l'IEV.

Les actifs comme les prépensionnés sont les bienvenus.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck – 0495/34 09 28

Les syndicats divisés...

Ces dernières semaines, les médias ont largement fait écho aux divisions qui traversent les organisations syndicales. Depuis longtemps, c'est en effet un double phénomène qui traverse les organisations interprofessionnelles nationales : à une division quasi communautaire voire régionale, s'ajoute une division entre centrales industrielles et la centrale des employés. Ce constat est vrai et n'est pas neuf. À la CGSP, cet état de fait traverse même les Entreprises publiques fédérales puisque la dernière grève à la SNCB a été menée en front commun dans deux des trois régions du pays et tant l'ACV-Transcom (CSC) que l'ACOD (CGSP) ont annulé leur participation à la grève.

Premier constat : les organisations syndicales sont avec les mutuelles les dernières organisations socio-politiques à avoir une structure fédérale. Il n'est donc pas étonnant, dans un pays qui vit de plus en plus sur des logiques différentes, qu'il y ait des positions différentes dans ces structures.

Deuxième constat : que ce soit sur la politique des patrons de la SNCB ou plus globalement sur l'analyse de la politique du gouvernement, Wallons, Bruxellois et Francophones, représentants des industries ou des employés partagent la même analyse : ces politiques sont néfastes, nuisibles et dangereuses pour la majorité de la population.

Seules les stratégies à mettre en place diffèrent. L'affrontement et la lutte semblent compliqués au Nord du pays.

Mais le vrai problème réside dans les processus décisionnels des actions. Le mode de décision ne peut en aucun cas être systématiquement le plus petit dénominateur commun car, à ce titre, plus aucune action conséquente ne verra le jour. Et la frustration va grandir de plus en plus chez ceux et celles qui veulent combattre la politique mortifère de ce gouvernement. De surcroît, les décisions prises par les instances doivent impérativement être appliquées.

La décision de la grève des 6 et 7 janvier a été prise par un Comité composé de représentants wallons, bruxellois et flamands. Le retrait des deux ailes flamandes du front commun, sans concertation avec les autres régions linguistiques, n'est en ce sens pas acceptable.

La participation de près de 30 % de Cheminots flamands à la grève renvoie aussi tous les responsables syndicaux à une réalité essentielle : l'absolue nécessité de consulter nos membres au travers d'assemblées de mobilisation.

Que ce soit au Nord, au Centre ou au Sud, nous devons multiplier les réunions dans les entreprises, les ateliers, les administrations pour informer, débattre et soumettre les plans d'actions.

Plutôt que de rechercher chez l'autre les responsabilités d'un éventuel échec, nous devons rechercher l'unité, non pas pour elle-même, mais l'unité dans l'action. L'unité dans l'inertie n'a pas de sens. Chaque jour, les décisions de ce gouvernement apportent leur lot de catastrophes ! La CGSP a décidé d'un plan d'actions qui ne s'arrêtera qu'avec l'arrêt des attaques contre les services publics.

Unis, nous devons l'être, car unis nous pouvons changer les choses...

SAUVONS LE RAIL BELGE !



La situation du rail belge est critique ; les actions menées par nos camarades du secteur Cheminots en ce mois de janvier 2016 sont la réponse légitime aux attaques budgétaires sans précédents prévues dans le Plan Galant.

À l'heure des grands rendez-vous climatiques et des enjeux économiques liés à la mobilité des biens et des personnes, les dirigeants de la SNCB et la Ministre de tutelle s'entêtent à démanteler le moyen de transport collectif le plus écologique et le plus accessible économiquement.

Alors que la fréquentation sur le rail belge a augmenté de 46 % depuis 2000, ils nous annoncent une diminution d'1/5 de la dotation et réclament simultanément une augmentation de productivité de 20 % sur 4 ans. Faire mieux avec moins de moyens, la recette magique de l'austérité !

Rentabilité et rationalisation

Le désinvestissement public de la SNCB n'a hélas pas commencé sous cette législature. En effet, depuis 1991, date à laquelle la SNCB est devenue une Entreprise publique autonome (EPA), son mode de gestion économique et institutionnel a progressivement basculé vers un modèle d'entreprise privée commerciale. L'accent y est mis sur la productivité et sur la satisfaction des usagers, désormais officiellement appelés « clients », y compris par la Ministre Galant elle-même.

À titre d'exemple, alors que de 2004 à 2014, le nombre de voyageurs est passé de 165 millions par an à 223,3 millions, le nombre de travailleurs de la SNCB (SNCB + Infrabel + Holding) est passé quant à lui de 40 243 à 33 922, soit une diminution de plus de 6 000 travailleurs en 10 ans. Chaque année, alors que le nombre de voyageurs nécessitait de nouveaux investissements, les gouvernements successifs grignotaient un peu plus les moyens de l'entreprise ferroviaire.

Plan Galant = Plan de libéralisation

La SNCB est particulièrement dans l'œil du cyclone du gouvernement De Wever-Michel qui a décidé d'appliquer à la lettre les Directives prévues par la libéralisation du rail européen. Il a la ferme intention de libéraliser le transport des usagers en 2017 et ce, même si cette libéralisation sonne le glas de l'entreprise belge.



Jo Cornu, administrateur délégué de la SNCB, et la Ministre Galant plaident tous deux pour une augmentation des tarifs jugés trop bas et non rentables, par exemple en les modulant en fonction des heures de pointes. Cette volonté d'augmenter encore les prix va à l'encontre de la mission de service public de la SNCB ! Si le gouvernement souhaite inciter les travailleurs et citoyens à emprunter les transports en commun pour désengorger les routes et lutter contre les émissions de particules fines, augmenter les tarifs est un non-sens. Sans compter que de nombreuses voix s'élèvent pour proposer la gratuité des trains pour tous. Mesure qui pourrait être financée par l'arrêt des cadeaux fiscaux aux entreprises comme les voitures de société (qui représentent à elles seules un coût pour l'État de 4,1 milliards d'euros par an)¹. Dans la ville d'Aubagne en France, l'instauration des bus gratuits dans toute la localité a fait augmenter leur fréquentation de 175 % en 3 ans.

Toujours dans une volonté de rentabilisation du réseau belge, la SNCB a sorti en 2014 son nouveau plan de transport, dans lequel certaines lignes jugées peu rentables ont été réduites au minimum ou supprimées sans pour autant que des lignes de bus aient été prévues pour les remplacer. Près de 800 km de voies sont menacés par les restrictions budgétaires. Le plan avantage les liaisons principales entre les villes obligeant de nombreux navetteurs à effectuer une correspondance dans



leur trajet. Un récent rapport commandé par le ministre de la mobilité wallon a démontré l'inefficacité du nouveau plan de transport et les conséquences négatives sur les temps de parcours des voyageurs (3 % en moyenne) et particulièrement pour les voyageurs wallons plus touchés que leur voisin bruxellois ou flamand (+10 % en moyenne).²

Sans compter que sur beaucoup de lignes, les premiers et derniers trains de la journée ont purement et simplement été supprimés. Temps de trajet plus longs, correspondances obligatoires, trains supprimés, le choix entre le train et la voiture semble basculer chez certains navetteurs lassés. Rappelons au passage que parmi les valeurs essentielles des services publics se trouvent l'universalité et l'égalité, ce qui signifie que tous les citoyens quel que soit le lieu de leur résidence ou leurs moyens devraient avoir accès à un service de qualité égale. Pour la Ministre et les dirigeants de la SNCB, le service aux citoyens est devenu le service aux clients mais uniquement aux clients rentables...

Des attaques sans précédents

La SNCB a également décidé de fermer 33 guichets de gare. Plus de 2/3 des gares n'ont plus que des guichets automatiques et ils envisagent également de faire rouler les trains sans accompagnateurs. Les voyageurs sont obligés d'acheter leur ticket sur Internet, de l'imprimer ou de passer à l'automate, quand celui-ci n'est pas en panne. Le point de contact humain que représente le guichet n'est pas uniquement un outil de vente, c'est une aide précieuse pour les voyageurs en quête d'information sur les lignes, horaires et tarifs disponibles. Le rôle social des Cheminots est nié par les dirigeants, au détriment des travailleurs et des citoyens.

De même, ce plan prévoit une réduction des investissements qui se traduit concrètement par le report de la finalisation du RER, pourtant un indispensable outil, promis et attendu depuis longtemps, de désengorgement de la région bruxelloise. Le plan Galant met également en place le report des travaux de rénovation et de maintenance de certaines lignes ; autant de craintes pour la sécurité des voyageurs et des Cheminots.

Enfin, ce plan s'attaque directement à l'emploi et aux conditions de travail. Au lieu de remplacer le personnel, la SNCB profite des départs naturels pour diminuer son volume d'emploi. D'ici à 2019, la Ministre souhaite une diminution de 7 000 emplois ! Cette perte s'ajoute aux 6 000 déjà perdus en 10 ans. Les Cheminots tirent la

sonnette d'alarme ! Avec si peu de travailleurs, ils ne pourront plus effectuer leurs missions dans les conditions minimales de sécurité pour tous.

La Ministre prévoit aussi des pauses de 12 heures au lieu de huit pour combler les effectifs, y compris dans des fonctions critiques comme le poste de signalisation. Faute de personnel suffisant, les Cheminots accumulent des heures de récupération et de congés qu'ils ne parviennent pas à prendre tant la demande de productivité ne cesse d'augmenter.

Privatiser, à quel prix ?

Le gouvernement fonce littéralement dans le mur et fait la sourde oreille. Pourtant, de nombreux acteurs ont manifesté leur soutien aux actions de grève des Cheminots. Associations, partis politiques, simples usagers, étudiants, associations de voyageurs, tous ont conscience que cette asphyxie n'a qu'un but, celui de préparer une privatisation au rabais de notre société belge de transport ferroviaire. Ce scénario bien rodé qui consiste à rendre délibérément l'outil inopérant afin de justifier plus facilement la vente de ses missions aux sociétés privées ne dupe personne !

En ne prenant que l'exemple britannique de privatisation des Chemins de fer, le gouvernement devrait prendre conscience que, dans l'intérêt de sa population, investir dans une société nationale est la solution la plus efficace, la plus égalitaire et même la plus rentable pour l'État lui-même³.

Voilà pourquoi les Cheminots se battent farouchement ! Non pour quelques privilèges, ainsi que certains l'ont odieusement prétendu, mais bien dans le souci de l'intérêt général que représentent à la fois les enjeux d'un service public essentiel et efficace mais également les défis sociaux de mobilité et environnementaux pour lesquels le rail est appelé à jouer un rôle crucial.

Retrouvez une version détaillée de cet article sur notre site web : www.cgspwallonne.be

1. *La gratuité des trains pour tous*, opinion parue sur la Libre.be d'Olivier Malay et Samuel Sonck, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/le-train-gratuit-pour-tous-568698f13570b38a57eaba1c>, le 4/01/2015.
2. *L'administration wallonne flingue le plan de transport de la SNCB*, Philippe Lawson, paru dans *l'Echo* le 29/12/2015.
3. Les syndicats suspectent le gouvernement de vouloir privatiser la SNCB : les Anglais l'ont fait, ça donne quoi ? RTL.be, <http://www.rtl.be/info/monde/economie/les-syndicats-suspectent-le-gouvernement-de-vouloir-privatiser-la-sncb-les-anglais-l-ont-fait-ca-donne-quoi--783976.aspx>, 6/01/2015.

La CGSP fédérale attaque la loi qui supprime la « bonification pour diplôme »

Mettant en œuvre sa volonté d'augmenter l'âge de l'accès à la pension et d'unifier les régimes de pension, la majorité MR-N-VA-OpenVLD-CD&V au pouvoir, a adopté, ce 28 avril 2015, une loi « portant des dispositions concernant les pensions du secteur public », qui supprime progressivement la « bonification pour diplôme » dans le calcul du nombre d'années admissibles pour l'ouverture du droit à la pension.

La prise en compte, comme services admissibles pour l'ouverture du droit à la pension, des années d'étude nécessaires à l'obtention du diplôme, avait pour but d'éviter, pour les agents dont le diplôme était exigé au recrutement, le préjudice que leur cause leur entrée tardive au service de l'État (v. travaux préparatoires de la loi du 9 juillet 1969 qui généralise le système, à laquelle fait écho une loi du 16 juin 1970 propre aux enseignants).

DE GRAVES CONSÉQUENCES

Cette suppression de la « bonification pour diplôme » a de graves conséquences en matière d'accès à la retraite anticipée. En effet, depuis l'entrée en vigueur d'une loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, les agents n'ont accès à la retraite anticipée qu'à l'âge de 62 ans à condition qu'ils puissent justifier de 40 années de service admissibles.

Par la loi du 10 août 2015 visant à relever l'âge légal de la pension de retraite et portant modification des conditions d'accès à la pension de retraite anticipée et de l'âge minimum de la pension de survie, la majorité actuelle, préfigurant un futur passage de l'âge de la pension à 67 ans, a même décidé de porter progressivement ces conditions à 63 ans moyennant la justification de 42 années de services admissibles.

Sans tenir compte de la « bonification pour diplôme » dans la comptabilisation des services admissibles ainsi exigés, de très nombreux agents se trouvent dorénavant largement, voire totalement privés de la possibilité de bénéficier de la pension anticipée.

C'est inacceptable !

UNE LOI DISCRIMINATOIRE

La CGSP, avec l'aide de certains de ses affiliés, a donc saisi la Cour constitutionnelle de recours en annulation de cette mesure.

Dans ces recours, la CGSP soutient que puisque la bonification pour diplôme avait pour but d'assurer une certaine égalité entre les agents obligés de justifier d'un diplôme pour être recrutés et les autres agents, la loi qui supprime cette



mesure est nécessairement discriminatoire ; ce qui contrevient aux articles 10 et 11 de la Constitution.

Elle soutient, dans un second moyen, que cette mesure qui supprime la prise en considération des années d'étude exigées pour accéder à la fonction, constitue une discrimination fondée sur l'âge des agents, puisque précisément, l'exigence d'un diplôme pour l'accès aux emplois retarde l'entrée en service et partant, l'âge de la retraite anticipée.

Or, ce genre de discrimination fondée sur l'âge est non seulement proscrite par la Constitution mais également par la directive 2000/78/CE portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, ainsi que par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

RÉGRESSION SOCIALE

Enfin, la CGSP soutient que cette suppression de la « bonification pour diplôme » constitue une régression sociale importante et injustifiée, qui ne saurait être admise au regard de l'article 23 de la Constitution qui garantit à chaque citoyen un niveau suffisant de protection sociale.

La Cour constitutionnelle devrait rendre ses arrêts au terme d'une petite année de débats juridiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ces actions.

Jobs, Jobs, Jobs

Lors de la présentation par le gouvernement de l'accord relatif aux budgets 2015 et 2016 (un accord par ailleurs très relatif au vu des erreurs d'estimation et d'interprétation des milliards à trouver pour financer le glissement fiscal entre la Ministre du Budget et le Ministre des Finances), le Premier ministre avait confirmé que son gouvernement des droites avait trois priorités : « des jobs, des jobs et des jobs ». Selon lui, le tax shift, ce transfert des revenus des travailleurs vers les entrepreneurs, allait être une manne céleste propice à créer des jobs.

C'est de bonne guerre : chaque gouvernement s'engage toujours à créer de l'emploi. Rappelons-nous Guy Verhofstadt et sa promesse de créer 200 000 emplois nouveaux. Mais déjà dans ce cas-là, la vigilance sémantique devait être de mise ! En effet, quand on entend cette invocation monomaniaque visant à créer de l'emploi, il s'agit déjà de s'interroger sur la nature de ces emplois...

Trop souvent, les gouvernements, au nom de la création d'emplois (jamais suivis d'un qualificatif, donc jamais qualifiés), invoquent la réduction des cotisations sociales des employeurs (une diminution salariale donc) pour œuvrer à cette fin !

« Ce sont les entreprises qui créent l'emploi »

C'est bien connu, ce sont les entreprises qui créent de l'emploi, d'autant plus que ce dernier ne se décrète pas ! Deux antiennes, deux mantras néolibéraux qui ne résistent pas à l'analyse. « En Belgique,

au cours des dernières années, le secteur qui a connu l'augmentation d'emploi la plus élevée est celui des titres-services qui compte quelque 150 000 emplois équivalents temps plein. Par contre, l'emploi industriel privé ne fait que rétrécir à coup de délocalisations, restructurations, dégraissages et assainissements... Les entreprises recourent aussi massivement au travail intérimaire et précarisent leur propre main-d'œuvre. Les emplois créés en compensation par les politiques publiques, souvent à temps partiel ou tem-



**IL N'EST PAS DE PUNITION PLUS TERRIBLE
QUE LE TRAVAIL INUTILE ET SANS ESPOIR**

MINISTRE GALANT

poraires, sont aussi dans beaucoup de cas de moindre qualité. Si bien que l'emploi, en raison même des politiques publiques, ne diminue pas mais augmente alors que la qualité des emplois se détériore. »¹

Mini-job

À coups de cadeaux aux entreprises, nous assistons à une précarisation de l'institution « emploi » et à une institution de la précarité. Charles Michel et ses acolytes s'inscrivent dans cette lignée. Car il ne parle pas d'emploi, mais bien de jobs ! Or, le terme *job* désigne initialement un petit boulot, un job d'été ou d'étudiant et tend par conséquent à indiquer qu'il s'agit de sous-emplois ; les cotisations salariales des employeurs étant fortement réduites.

La logique de ce gouvernement des droites serait par conséquent de détruire les emplois de qualité (le combat des Cheminots et la privatisation de l'accueil des réfugiés illustrent à merveille ce propos) pour les remplacer par des petits boulots sous-payés exercés par des *working poors* ; les travailleurs étant ainsi condamnés à devenir pauvres... comme Job.

Par ailleurs, faut-il voir dans la triple répétition du terme *job* le fait qu'il faudra à l'avenir exercer trois jobs pour joindre les deux bouts ? (attention cette phrase recèle trop de chiffres pour la Ministre Galant)...

Bullshit jobs

Cette destruction des emplois de qualité, cette disparition des métiers se traduit aussi par la prolifération de boulots foireux ou de merde comme les définit David Graeber : « un monde sans profs ou dockers serait bien vite en difficulté. En revanche, il n'est pas sûr que le monde souffrirait de la disparition des directeurs généraux d'entreprises, lobbyistes, assistants en relation presse, huissiers de justice ou consultants légaux. Beaucoup soupçonnent même que la vie s'améliorerait grandement. » Et il poursuit : « Si quelqu'un avait conçu un plan pour maintenir la puissance du capital financier aux manettes, il est difficile de voir comment ils auraient mieux fait. Les emplois réels, productifs sont sans arrêt écrasés et exploités. Le reste est divisé en deux groupes, entre la strate des sans-emplois, universellement vilipendés et une strate plus large de gens qui sont payés à ne rien faire, dans une position qui leur permet de s'identifier aux perspectives et sensibilités de la classe dirigeante (managers, administrateurs, etc.) et particulièrement ses avatars financiers. »²

Une conclusion qui prête indubitablement à la réflexion !

1. Matéo Alaluf, « Ce sont les entreprises qui créent l'emploi », Politique, revue de Débats n° 86, septembre-octobre 2014, <http://politique.eu.org/spip.php?article3030>
2. David Graeber, « On the phenomenon of bullshit jobs », Strike, August 2013, <http://strikemag.org/bullshit-jobs/>

Tisser du lien social

Chères et Chers Camarades,

Il va de soi qu'en cette période, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2016 et une bonne santé pour vous et votre famille.

Quant à la prospérité, elle dépendra essentiellement de notre combat - dur et difficile - face à un gouvernement d'extrême droite, ce que la presse n'ose pas dire !

Aujourd'hui ne règne plus que le politiquement correct, c'est-à-dire, l'hypocrisie ! Avec en prime : réduction de personnel, exclusion de chômeurs, négociations fausses et uniquement formelles, et cela, tout azimut.

« Nous sommes entrés dans un siècle dont le modèle économique est présenté comme étant sans alternative et dans lequel la grève, moyen non violent que les travailleurs réservent aux conflits sociaux lorsqu'ils ne parviennent plus à se faire entendre de leur patron, est réprouvée par les médias et les idéologues néolibéraux qui n'hésitent pas à la qualifier abusivement de "prise d'otages". »¹

Un gouvernement qui tente et réussit malheureusement à distiller la peur en se montrant soi-disant vigilant pour mener une politique sécuritaire sans précédent.

Cette politique N-VA concentre ses effets sur la Région bruxelloise dont l'économie s'en ressent, bien sûr.

Mais, j'ai une question : pourquoi viser plus particulièrement Bruxelles avec l'instauration d'un niveau de sécurité maximum ? Comme si dans d'autres grandes villes, Anvers ou Liège par exemple, un attentat lors d'un événement important était impossible à envisager, comme s'il n'allait pas faire de victimes ! Cette politique reçoit d'ailleurs étrangement l'aval du MR, si soucieux du pouvoir à Bruxelles, ce qui prouve bien son allégeance à l'extrême droite !

En attendant, nous cédonsons tous du terrain face au terrorisme, car, comme l'expliquait très bien Claude Semal², artiste de scène et très fin analyste de notre société belge : « Où pouvons-nous collectivement nous approprier une dimension symbolique, partager une langue, une mémoire et un imaginaire ? Nous initier aux mystères de la vie et des origines ? Aux ruses de l'amour et à l'angoisse de la mort ? Où pouvons-nous interroger la morale et questionner nos valeurs communes ? Esquisser un rapport critique à l'Histoire et aux structures sociales ? Dessiner l'ébauche d'une cosmogonie ?

Où, si ce n'est précisément, dans le champ culturel ? C'est là, dans les livres, sur les écrans et sur les scènes, c'est là, et nulle part ailleurs, que le lien social peut aujourd'hui se tisser et se retendre. Ne pas comprendre cet enjeu, c'est mettre en danger de mort ce qui fonde l'existence même de la Cité. Car la nature a horreur du vide, et si ce besoin identitaire ne se résout pas dans le champ culturel, il se résoudra ailleurs, dans les urnes par la montée des mouvements xénophobes, dans les esprits par la résurgence des intégrismes, dans la rue par la violence des bandes et des truands.

C'est encore plus vrai en Belgique, dans ce pays mécano, ce pays virtuel, ce pays en chantier perpétuel, alors que l'Europe brouille toutes les frontières, que la mondialisation bouscule toutes les identités.

Pussions-nous donc provisoirement conclure : Ô Princes qui tenez la culture dans vos corsets budgétaires, si notre sort ne vous émeut pas, souciez-vous au moins du vôtre. Car en sacrifiant la culture, c'est la Cité que vous condamnerez – et avec elle, ceux qui la gouvernent. »

Il est plus que temps de réagir !!!

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

1. *Echos* de BXL Laïque N° 90 - Cédric Tolley.

2. *Echos* de BXL Laïque N° 88 - Claude Semal.



Accord de Paris sur le climat : historique mais pas suffisant

L'Accord de Paris est le premier accord universel sur le climat. Alors que Kyoto ne concernait que certains pays industrialisés, l'Accord de Paris a été accepté par les 195 pays membres de l'ONU. Il doit désormais être ratifié par les parlements nationaux.

Pour la FGTB, l'Accord de Paris est un signal fort que le « *business as usual* » n'est plus une option. Le système capitaliste basé sur le profit et le court terme met en péril la survie de la Planète. Il est indispensable d'opérer un changement vers une société neutre en carbone qui intègre les priorités et les intérêts des travailleurs. L'Accord de Paris, décevant dans la non-remise en cause d'un système voué à la faillite, peut toutefois constituer un premier pas pour réorienter le modèle de développement. Mais il est urgent, dans le chef des politiques et des multinationales, de passer des paroles aux actes !

La Transition Juste, basée sur le dialogue social, des investissements durables, des emplois de qualités, de la formation-reconversion, le respect des droits humains et des travailleurs et enfin une sécurité sociale forte, doit constituer la clé de voûte de cet élan vers une révolution durable de notre planète.

L'Accord de Paris

Les États s'engagent à maintenir le réchauffement sous les 2°C et à produire des efforts pour le contenir à 1,5°C. Le GIEC est chargé de rédiger un rapport sur cet objectif.

L'Accord de Paris confirme l'engagement selon lequel les pays développés fourniront à partir de 2020, 100 milliards de dollars par an pour aider les pays en développement à limiter leurs émissions et à s'adapter aux conséquences du réchauffement. Ce montant sera revu à la hausse à partir de 2025.

Avant Paris, les États s'étaient engagés dans des objectifs nationaux de réduction afin d'atteindre l'objectif de 2°C. Ces efforts sont toutefois largement insuffisants puisque dans l'état actuel des engagements, le réchauffement atteindrait 3°C. Un processus de révision à la hausse de ces engagements nationaux est toutefois prévu tous les 5 ans, à partir de 2023.



Pas de marche arrière possible

Une nouvelle stratégie a été mise en place afin de parvenir à un accord. Celle-ci consistait à demander aux pays individuellement de faire part des objectifs qu'ils étaient prêts à atteindre en terme de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Elle s'est avérée payante, même si au final, les efforts étaient globalement insuffisants. Les Parties ne peuvent toutefois plus se dédouaner. De plus, l'accord prévoit que ces objectifs ne peuvent être revus qu'à la hausse. Il n'est pas possible de faire marche arrière.

Transition Juste

Concernant la Transition Juste et l'intégration des préoccupations des travailleurs dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, c'est une semi-déception pour les syndicats. Seul le préambule de l'accord stipule que les impératifs de la Transition Juste doivent être pris en compte.

Ceci peut servir de point d'ancrage pour le monde syndical afin de pousser les gouvernements à prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques qui prennent en considération les préoccupations des travailleurs, mais cela aurait eu une portée bien plus grande si la Transition Juste avait été intégrée à la partie opérationnelle du texte d'accord.

Les syndicats vigilants

Paris n'est qu'une étape. Un point de départ. Il reste énormément à faire. C'est une dynamique qui doit inciter les Parties à augmenter leurs efforts et à mettre en œuvre les politiques *ad hoc*. La vigilance des syndicats doit rester extrêmement élevée.

L'Accord de Paris doit pousser la Belgique à prendre des mesures, en commençant par établir un plan national de transition vers

une économie bas carbone, concerté avec les représentants des travailleurs.

Dans ce cadre, il est temps que la Belgique entame le dialogue pour un Pacte énergétique comme la Ministre de l'Énergie s'est engagée à le faire. À développer une politique d'investissements dans des projets durables qui favorisent cette Transition Juste, vers une société bas carbone, comme par exemple dans les transports en commun : la décision du gouvernement Michel de réduire la dotation de la SNCB de près de 3 milliards d'€ va clairement à l'encontre de ces engagements repris dans l'Accord de Paris !



Article mis en ligne sur le site de la FGTB le 16 décembre 2015.

Quand le FMI et l'OCDE découvrent que les inégalités sont un frein à la croissance

Le FMI et l'OCDE ont publié en juin 2015 deux études sur les inégalités individuelles de revenus. Ces deux études portent sur la période qui va du début des années 1980 à 2010. Elles confirment que les inégalités de revenus ont fortement augmenté au cours de cette période et tout particulièrement depuis la crise de 2008-2010. De plus, elles montrent que ces inégalités ont été un frein à la croissance économique pour l'ensemble des pays concernés.

Il est remarquable que des pays aussi différents par leur niveau de développement aient suivi des évolutions convergentes quant aux inégalités de revenus, et à leurs effets sur la croissance. Elles trouvent leur origine dans l'ouverture grandissante de ces économies qui ont adopté, sous l'égide des grandes institutions économiques internationales les préceptes communs du libre-échange et du laisser-faire.

Les investissements des pays les plus riches vers les pays émergents, la mondialisation des grandes entreprises industrielles et de services et des marchés financiers ont progressivement imposé dans les pays considérés leurs normes, leurs contraintes et leurs hiérarchies.

L'OCDE est un organisme qui conseille les pays membres, ceux-ci étant en principe libres de suivre ou pas les recommandations qui leur sont faites. En revanche, le FMI est un maillon essentiel de la finance mondiale. Il a imposé depuis des décennies aux pays qui sont sous son « assistance » financière, des restrictions très fortes aux finances publiques, restrictions qui ont été appliquées indistinctement aux dépenses d'éducation et de santé. Or, le FMI et l'OCDE désignent aujourd'hui l'insuffisance des investissements publics en éducation et santé comme les principaux facteurs des inégalités sociales et économiques qui, de plus, constituent des freins à la croissance. Mais que l'on ne se méprenne pas, ces études ne sont pas écrites sous forme d'autocritique, bien au contraire. En préambule de la « note de discussion » du FMI, il est inscrit, comme à l'accoutumée, que cette étude « ne représente que les opinions de leurs auteurs » (économistes employés par le FMI), mais pas nécessairement celle du Fonds lui-même...

Les deux institutions rappellent que l'augmentation des inégalités s'observe tout d'abord au niveau du marché du travail avec une hausse des écarts de salaire qui serait liée « aux besoins croissants en travailleurs très qualifiés du fait de l'évolution technologique ». Aucun rapprochement n'est fait avec l'insuffisance des investissements dans l'éducation supérieure, cependant dénoncée comme une des principales causes de l'augmentation des inégalités. Et pourtant, ce sont

bien les lacunes des systèmes d'éducation supérieure, dont sont exclues les classes à faibles revenus, qui sont à l'origine de la hausse des salaires des personnes les plus qualifiées. Dans des marchés du travail de plus en plus libéralisés, l'offre de travailleurs très qualifiés sortant des systèmes d'éducation supérieure est fortement contrainte, ce qui permet aux plus diplômés, issus des classes aisées, d'accaparer ce que

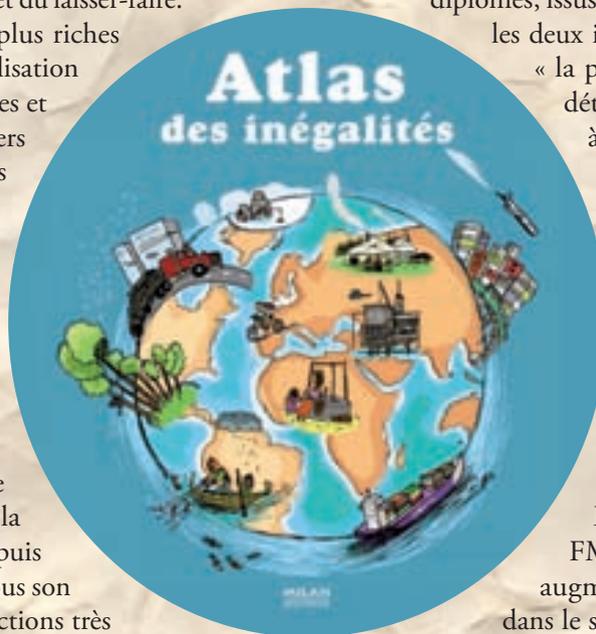
les deux institutions appellent pudiquement « la prime de qualification ». Ceux qui détiennent le capital sont les plus aptes à financer leurs investissements en éducation, ce qui en retour les place en haut de l'échelle des salaires.

Le processus est cumulatif, capital financier et capital humain (l'éducation) se renforcent l'un l'autre au niveau individuel, et accroissent les revenus des plus riches, alors que ceux des autres classes stagnent, voire régressent.

En conclusion de leurs analyses, le FMI et l'OCDE recommandent une augmentation des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation et de la santé, et plus généralement des transferts de revenus.

Ces ressources supplémentaires devraient être obtenues par l'augmentation des impôts sur les plus riches, et notamment sur les détenteurs du capital. C'est le chemin opposé qu'ont suivi la plupart des pays du monde depuis les « révolutions » reaganienne et thatchérienne du début des années 80, et la récente crise n'a rien changé aux politiques fiscales, bien au contraire. La concurrence fiscale vers le bas, y compris en Europe, est bien réelle. C'est de plus une menace agitée par les conservateurs de tous les pays qui veulent s'opposer à l'augmentation des transferts et des impôts. Les paradis fiscaux, qui ont causé tant de ravages depuis trente ans, sont à présent critiqués dans les déclarations officielles, et l'OCDE et le FMI sont chargés de mettre en œuvre la lutte contre l'évasion fiscale, mais la partie est loin d'être gagnée...

Article de Dominique Redor mis en ligne le 24 septembre 2015 par Les Économistes atterrés. L'article complet est disponible sur <http://atterres.org/>





J'ai reçu ce message, d'un affilié retraité qu'un certain nombre d'entre-vous connaissent peut-être pour l'avoir fréquenté comme collègue ou côtoyé lors de manifestations, concentrations syndicales ou meetings politiques.

C'est un véritable appel à la mobilisation, à l'indignation et à la réaction.

C'est l'appel d'un Homme Juste, écœuré par l'évolution de notre société, par la manipulation des médias, par l'hypocrisie des politiciens et par l'inertie de certains.

Je me permets ici de vous le transmettre, un peu comme une carte blanche car ce CRI du cœur mérite d'être entendu.

Le voici dans son intégralité

« Neige : gros embarras de circulation sur l'E42, l'E411 et l'E25, la phase d'alerte routière est déclenchée

Le réseau routier bloqué... pas de médecin bloqué ? Comme c'est étrange... sur un réseau complètement bloqué. Pas d'étudiant empêché de présenter ses examens !!!

Comme c'est étrange... lors d'un petit blocage sur les hauteurs de Liège et lors de la grève des Cheminots, c'est fou les dommages que cela a provoqués.

Certains médias accusant même les travailleurs grévistes d'assassins.

L'offensive des politiques et de la presse (y compris sur les médias publics) contre la seule arme qui nous reste pour assurer la défense de nos acquis, est intolérable.

C'est un appel à la réaction que je lance. Au vu des attaques que nous subissons, des actions en justice contre des travailleurs qui défendent l'intérêt général.

En recourant à des moyens jamais utilisés jusqu'ici !!!

Dans quel monde vivons-nous ?

Contre qui porter plainte ? Pas de médecin bloqué ? Pas de dommages collatéraux ?

La justice va-t-elle saisir les rushes des TV, pour établir les responsabilités comme lors de la grève ?

C'est évidemment plus facile de s'attaquer aux travailleurs qui défendent leurs acquis !!! qu'aux sociétés de transport qui poussent leurs chauffeurs à braver ces conditions extrêmes, se mettant et mettant les autres usagers en danger !

Les élèves de B. Maréchal (qui se ressource aux USA) du 8-9 de la radio publique Vivacité, vont-ils être aussi virulents que contre les syndicalistes ?

Peut-être que la neige tombée en masse les derniers jours, c'est les syndicalistes, les socialistes, les cheminots, les demandeurs d'asile, les chômeurs... qui sont les responsables.

Avant de porter des jugements sur vos contemporains et critiquer (dans la presse, sur les ondes, lors de débats), regardez dans votre assiette vous y trouverez certainement de belles poutres !

J'espère pour les générations suivantes, que nous serons toujours aussi nombreux à défendre l'intérêt des plus faibles, des travailleurs et toutes les actions de solidarités.

Vous avez un travail

Vous êtes en bonne santé

Votre employeur vous respecte.

C'est très bien, je souhaite que cela reste en état.

Votre voisin n'a pas de chance lui ! il vient de perdre son emploi, est malade et heureusement... bénéficie d'une sécurité sociale qui va l'aider à surmonter ce moment difficile pour lui et sa famille. Ne l'enviez pas, ne le critiquez pas. Demain ce sera peut-être vous !

Avant de cracher sur ceux qui se battent pour maintenir nos acquis sociaux, réfléchissez à qui profite l'abolition de ces acquis.

Mobilisons-nous pour répondre à toutes ces attaques !

Guy Merenne »

Merci Camarade pour ton témoignage. J'espère que ton cri sera largement entendu.

Fraternellement

Michel Denys
Président

Privatisation

Il est exceptionnel que l'on publie dans la Tribune un extrait d'article de presse qui relate un entretien réalisé avec Dominique Leroy mais les déclarations de la CEO méritent qu'elles soient portées à la connaissance de l'ensemble de nos affiliés.

Cet article est paru dans le journal l'Echo du 12/12/2015

« L'État n'a aucun intérêt à passer sous les 50 % dans Proximus »

Privatiser Proximus, elle veut bien en parler, mais pour Dominique Leroy, pas question de brader l'entreprise aux 14 000 employés.

Les 53,5 % détenus par l'État dans Proximus valent 5,4 milliards d'euros, selon les banques d'affaires Nomura et Leonardo. Elles recommandent à l'État de passer à court terme sous la barre des 50 %. Est-ce une bonne idée ?

Non, l'État n'a aucun intérêt à faire cela. Je suis très étonnée que des banquiers proposent cela. Financièrement, non seulement l'État va se priver de la prime de contrôle, s'il devait un jour avoir envie de vendre, mais en plus, passer sous les 50 % va générer un malaise dans le marché et créer une décote importante pour l'État. Socialement cela va générer de l'inquiétude et du blocage. **Franchement, je ne comprends pas la logique.** Aujourd'hui, l'État à la main. Il n'y a aucune raison d'aller se déforcer avant que la consolidation dans le secteur ne soit lancée.

À long terme, les banques d'affaires suggèrent de descendre jusqu'à 25 - 30 %

Pour l'État, le choix est binaire. Soit il reste actionnaire parce qu'il considère que c'est stratégique de développer une infrastructure de qualité pour le pays, les entreprises et l'emploi, et dans ce cas c'est important qu'il ait le contrôle. Soit, l'État considère que ce n'est plus stratégique et alors autant vendre, peut-être garder un droit de veto avec 25 %, mais en valorisant la participation en une fois et en trouvant un partenaire utile à l'entreprise. **Il faut que cela se justifie économiquement, stratégiquement et industriellement, pas idéologiquement.** C'est ce que prévoit la nouvelle loi et c'est bien ainsi. De toute façon, c'est trop, tôt la consolidation n'est pas là.

Mais cela viendra un jour ?

Ce qui pourrait accélérer la consolidation, c'est une fusion entre Liberty et Vodafone. Cela créerait un géant mondial câble-mobile et forcerait les autres acteurs à réagir, par peur

d'être marginalisés. Dans ce cas-là, je ne suis pas sûre que la Belgique puisse rester toute seule dans son coin.

On peut parier qu'Altice, le groupe de Patrick Drahy vous a dans le viseur...

Il n'est pas là pour consolider le marché européen, mais pour s'enrichir personnellement. C'est le champion de la réduction des coûts. C'est vrai que notre structure de coûts est élevée, c'est vrai qu'il serait facile de les réduire si c'était le seul objectif. **Mais cela ferait des dégâts en termes sociaux,** de clients, de services, etc. Est-ce cela que l'on veut ? **Je déconseille fortement à notre actionnaire principal d'aller dans cette direction, ce n'est pas socialement responsable. Nous n'avons pas vocation à enrichir une personne.**

Le deal entre Telenet et Base a-t-il fait sauter un verrou sur le marché belge ?

Ce qui change, c'est qu'il y a un opérateur indépendant en moins - Base- et, surtout, que Mobistar va perdre 1 million de clients Telenet. Mobistar va se retrouver avec un réseau mobile surdimensionné dans lequel il a beaucoup investi, à la demande de Telenet notamment. Cela va sans doute rendre Mobistar agressif sur les prix, pour essayer d'attirer les clients et remplir le réseau.

On sait Proximus intéressé par l'ouverture prochaine du câble. Quels sont les objectifs d'utilisation ?

En termes de pénétration et de parts de marché, le câble est plus important que Proximus à l'échelle belge. Cela pourrait donc être utile pour nous d'utiliser le câble de Telenet ou de Voo à des endroits où notre infrastructure ne va pas suffisamment loin ou pour remplacer des bouts de lignes qui sont toujours en ADSL et n'offrent pas assez de débit. Plus largement, il n'y a pas d'intérêt à dédoubler les infrastructures dans les zones rurales. Dans des pays comme la France, ce sont d'ailleurs les autorités qui prennent l'initiative, font construire le réseau et louent ensuite aux opérateurs.

Vous investissez beaucoup dans le déploiement de la fibre optique pour les nouveaux lotissements et les

zonings industriels. Quel intérêt avez-vous à partager ce réseau avec des concurrents ?

Nos réseaux sont ouverts, avec un prix de gros auquel tout qui le souhaite peut accéder à nos infrastructures.

Mais ces prix-là ne sont pas régulés...

En effet, nous avons directement décidé d'ouvrir l'accès à la fibre. Nous avons soumis notre prix au régulateur qui a considéré qu'au vu des conditions, il n'était pas nécessaire de réguler. Si Telenet et Voo avaient fait le même choix à propos du câble, nous ne serions sans doute pas passés par la case régulation. Ce qui s'est passé, c'est qu'ils n'ont pas voulu donner accès au câble, raison pour laquelle le régulateur est intervenu.

Telenet et Voo disent qu'au vu des niveaux de prix proposés pour l'ouverture du câble, il devient difficile de rentabiliser de nouveaux investissements dans le réseau, notamment en zone rurale. Que leur répondez-vous ?

N'oublions pas que le câble est une infrastructure publique qui a été privatisée mais n'a jamais été ouverte... Quant aux zones rurales, il faut essayer de trouver une solution commune. C'est peut-être aux autorités de prendre l'initiative. Mais certainement pas en taxant les pylônes pour investir dans le fixe. C'est tout de même fort de café de forcer les opérateurs mobiles à financer les investissements de Voo dans l'internet fixe. Une piste pourrait être d'imposer aux promoteurs de raccorder les nouvelles constructions avec le câble et la fibre, comme c'est le cas pour le gaz et l'électricité.

Travaillez-vous un plan de réduction du personnel ?

Il y a des discussions avec les partenaires sociaux sur toute une série de possibilités pour accroître la flexibilité. Notre responsabilité collective - la mienne comme celle des partenaires sociaux - est de faire évoluer l'entreprise pour qu'elle ait un avenir. Il s'agit notamment de réduire le poids des métiers du passé pour investir plus dans les métiers d'avenir. Mais c'est clair, nous avons une structure de coût plus élevée que celle de nos concurrents en Belgique et à l'étranger. On doit regarder de manière socialement responsable comment on peut la diminuer et être concurrentiels dans un marché de plus en plus ouvert.

Y aura-t-il un plan de restructuration visant les travailleurs de 58 ans et plus ?

C'est un des scénarios. Mais il y en a d'autres. On va commencer des discussions avec les syndicats pour la nouvelle convention collective. Je partagerai cela avec eux avant d'en parler dans les médias.

Depuis votre arrivée à la tête de Proximus début 2014, vous avez fait un gros travail de mise en ordre, de simplification, bref de gestion. Mais quel nouvel élan stratégique comptez-vous donner au groupe, à l'image de ce que votre prédécesseur avait fait avec la TV ?

L'élan est déjà donné, même s'il est vrai qu'il passe un peu sous le radar pour le moment. Nous sommes le premier opérateur européen à avoir lancé un réseau spécifique pour l'internet des objets. Aujourd'hui, quand on parle du monde digital, on pense systématiquement à des échanges entre personnes. Demain, le monde digital va se développer de manière exponentielle entre les objets. C'est une révolution dont on n'a pas encore pris toute la mesure. D'ici peu, notre réseau LoRa couvrira l'ensemble du territoire et nous multiplions déjà les projets concrets. À Aarschot et Mons nous équipons de senseurs les places de parking dans les rues, ce qui permet au conducteur de savoir instantanément, via une application, où est la disponibilité.

Le client pourra aussi payer sa place ou bien elle sera offerte par le commerçant, tout ça via l'application. Cela réduit nettement les embouteillages, la pollution, le temps perdu... Ce n'est là qu'un exemple, les projets pilotes sont nombreux dans le transport, le commerce, l'horeca.

Est-ce rémunérateur ?

Les perspectives sont immenses, on parle de 50 milliards d'objets connectés à l'horizon 2020. Pour la future taxe kilométrique sur les camions par exemple, nous faisons partie du consortium, cela signifie équiper des milliers de camions. Les volumes de données échangées sont souvent minimales mais ce sont des contrats de service, qui donnent de la valeur ajoutée.

Les propos tenus par Dominique Leroy sont courageux car ils ne vont pas dans le sens de l'idéologie de notre gouvernement actuel et encore moins dans la lignée de notre Ministre de tutelle, l'ultra libéral Alexander De Croo. Dans les grandes lignes, ils rejoignent la position de la CGSP et principalement en ce qui concerne le maintien du statut public de notre entreprise. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

De nombreuses tâches nous attendent encore, notamment la négociation de la future convention collective et il y a gros à parier que nos attentes légitimes seront en contradiction avec la volonté de rationalisation et d'économie des coûts affichée par l'entreprise.

Peu importe, nous serons toujours présents pour défendre nos valeurs ainsi que nos affiliés !

Belgocontrol réveille les vieux dossiers qui fâchent

1. Service social

Suite à l'intervention de la CGSP à la Commission paritaire du 14 décembre 2015, il a été approuvé que l'augmentation annoncée des primes des pensionnés affiliés à partir du 1^{er} janvier 2016 soit prise en charge par le budget du service social.

Pour rappel, l'augmentation prévue pour les non-actifs est de 23 %.

2. Congés, jours fériés et dispenses de service en 2016

Comme d'habitude Belgocontrol n'en fait pas une priorité alors qu'il y a une obligation légale de négocier cette matière avant la fin de l'année précédant sa mise en œuvre (15 décembre).

La finalisation de ce dossier est prévue à la première réunion du groupe de travail statut du 15 janvier 2016.

3. Les FDS (flight data simulateur)

Depuis 2006 (voir *Tribune* de juin 2006), la CGSP attire l'attention sur la situation précaire de cette catégorie de personnel.

Belgocontrol se réveille et annonce le recrutement de 6 agents.

En attendant que ces nouveaux agents soient opérationnels, des instructions temporaires sont données aux superviseurs de *Canac*.

Exemple de mesures annoncées :

- chaque remplacement de FDS/FIC, en cas d'absence, se fera avec une prime de rappel en service ;
- plus de service intermédiaire jusqu'à l'été 2016 ;
- sur base volontaire, toujours

en cas d'absence, modifications, changements, adaptations des grilles horaires et dans certains cas, publication de NOTAM ;

- en finalité, une dégradation opérationnelle, due à un manque d'effectifs, peut conduire à des mesures de « contingency », telle qu'une configuration de secteur limitée en fonction de l'effectif et/ou de procédures de travail.

4. Avantage non-récurrent 2016

La Commission paritaire s'est prononcée à l'unanimité sur les objectifs à atteindre, basés sur l'absence maladie (1,95 jour d'absentéisme pour maladie par employé durant la période de référence).

Payement en avril 2016.

On en revient donc à un avantage non-récurrent en phase avec l'Accord collectif de 2008/2009.

Le CEO a déclaré qu'il demanderait au Conseil d'Administration pour ne plus octroyer à l'avenir d'augmentation du montant, puisque sa proposition n'a pas été retenue (suite de *streetwize*, avantage non-récurrent de 2015).

5. Projet *Analux* et civil/militaire

Il s'avère que DFS (prestataire de service allemand) se présente comme

un sérieux concurrent dans le dossier *Analux*.

Concernant la coopération avec les militaires, il s'agirait dans un premier temps d'une Co-localisation des effectifs et du service propre des deux organisations.

L'important pour la défense est d'avoir une continuité de ses opérations.

6. Restaurant d'entreprise

Le CEO explique qu'il a été rédigé un cahier des charges et toutes les offres y afférentes ont été analysées et comparées en détail.

La décision est l'attribution du marché à la *SA Compass Group Belgilux* qui permettra de réaliser une économie d'environ 40 %.

La CGSP déplore la manière dont le manager du restaurant a été licencié et déplore la méthode d'accompagnement au licenciement qui est humiliante.

De plus, comme effet collatéral, sur les trois emplois octroyés aux agents de Belgocontrol, seule une fonction de coordination entre l'entreprise de restauration collective et Belgocontrol restera (Moins 2 ETP).

7. DGO/Plan global ou le réveil de... la force d'inertie

On a vraiment l'impression de se retrouver au même point qu'en 2010 concernant les modifications des conditions de travail à implémenter.

La nuance porte sur un contexte national et européen encore plus contraignant via le plan de per-



formance 2015/2018 et le troisième contrat de gestion.

Pour rappel, seule la CGSP a donné un avis défavorable sur ce troisième contrat de gestion et la modification apportée au plan de performance.

Néanmoins, il est de notre responsabilité de négocier au mieux, sans sacrifier la notion de sécurité des dossiers de restructurations à DGO/ATS.

Au départ, en appliquant les règlements et normes internes, la direction reconnaît qu'il y a un manque de personnel en région et à *Canac* pour réaliser les grilles horaires.

Le CEO rappelle qu'on ne peut engager que sur base d'aspirant contrôleur et pas expérimenté sauf si les syndicats acceptent de recruter même temporairement des contrôleurs sous régime contractuel.

Avec les méthodes actuelles et le personnel disponible dit le CEO, c'est impossible de respecter les grilles

horaires, temps de travail, temps de repos...

La direction veut donc avec le personnel disponible augmenter la productivité (1,5 % par an) en améliorant le confort de travail et en adaptant les méthodes de travail.

Les grands défis seraient :

- pyramide de l'âge, nouvelle législation des pensions, dispo...
- recrutements (ATCOS avec de l'expérience) ;
- la bonne personne au bon endroit (trouver et former des experts, des Managers) et revoir la carrière, l'ancienneté et les automatismes qui y sont liés ;
- productivité, horaire. Enregistrement de l'horaire et concept opérationnel

Utilisation d'un « *toolox* » pour implémenter une grille horaire « *ops* » et « *non-ops* ».

Suppression de l'aspect volontaire pour les modifications d'horaires, congés...

Pour passer de 3 à 2 ATCOS par secteur, cela se ferait via une activation électronique et plus par les agents.

Essayer de ne pas rappeler les agents pendant les périodes plus calmes (hiver, mois 30 % de trafic ou le WE).

Ne pas remplacer les deux premiers absents.

Passer de 17 à 15 ATCOS à l'ACC et 2 *non-ops full time*.

Passer à 1 ATCOS la nuit à EBCI et EBOS.

Le planning ne serait plus fait de manière isolée, mais lié au trafic.

Accès direct à ce planning pour les contrôleurs.

En fait, c'est l'outil informatique qui gère l'horaire (on peut faire des changements d'horaire, mais c'est l'outil qui décide).

IBPT

Comité supérieur de concertation du 21 décembre 2015

Retour à la case départ.

Le service de garde (épilogue)

La direction reconnaît qu'en fonction des deux scénarios proposés (proposition A+ ou B), il existe une incidence ou une coïncidence sur l'organisation de la vie privée.

De fait, quel que soit le système en vigueur, il y aura soit un manque d'effectifs en Flandre (application du projet B) ou en Wallonie (application du projet A+).

La direction confirme qu'au 1^{er} mai 2016, il n'y aura plus assez de personnel NL pour assurer le service de garde.

Pendant la discussion, le SLFP rejoint la CGSP pour défendre l'arrêté royal (proposition B).

L'IBPT présentera cet arrêté royal au niveau de son pouvoir de décision avec la condition supplémentaire d'avoir assez de personnel pour l'implémenter.

Afin de bien réexpliquer les deux propositions aux agents concernés, une présentation simplifiée sera présentée en février après accord des organisations syndicales représentatives.

Paquet Télécom

Refus catégorique de l'inspection des finances sur notre projet d'actualisation du Paquet Télécom.

La direction examine ce qui peut être fait.

Le refus porte sur le montant et l'aspect fiscal qui y est lié.

Il n'y a eu aucune contre-proposition de l'inspection des finances.

En conclusion, pour l'instant, on garde le système non-actualisé.

**CGSP Télécom Aviation
« Notre force : Solidarité,
Communiquer, Lutter »**

À LIRE

**Inégalités**

Le succès mondial du dernier livre de Thomas Piketty, qui fut l'élève d'Anthony Atkinson, a remobilisé l'attention sur le fléau que constitue l'explosion des inégalités dans les pays riches. Le diagnostic est désormais bien connu. En revanche, trop peu d'économistes s'attachent à nous expliquer comment inverser la tendance. Et tant d'autres nous désespèrent en ressassant les arguments qui donnent aux gouvernants autant de prétextes pour ne rien faire : l'intervention de l'État affaiblirait l'économie ; la mondialisation rendrait toute action impossible au niveau national ; de nouvelles mesures seraient au-dessus de nos moyens, etc. Atkinson met en pièces ces contre-vérités et propose un programme complet, concret et réalisable, même au niveau d'un seul pays.

Pour réduire l'inégalité, nous devons faire plus que lever de nouveaux impôts sur les riches. Il prescrit donc des politiques innovantes et ambitieuses dans cinq domaines : le changement technologique, la recherche du plein-emploi, la sécurité sociale, le partage du capital et la fiscalité progressive.

Anthony B. Atkinson est professeur d'économie à la *London School of Economics* et est l'auteur d'une cinquantaine d'ouvrages.

Anthony B. Atkinson, *Inégalités*, Préface de Thomas Piketty, Éd. Le Seuil, Paris, janvier 2016, 448 p., 23 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Les syndicats divisés...
- 4 / Dossier • Sauvons le rail belge !
- 6 / Pensions • La CGSP fédérale attaque la loi qui supprime la « bonification pour diplôme »
- 7 / Le mot qui pue • Jobs, Jobs, Jobs
- 8 / IRB • Tisser du lien social
- 9 / Environnement • Accord de Paris sur le climat : historique mais pas suffisant
- 10 / Inégalités • Quand le FMI et l'OCDE découvrent que les inégalités sont un frein à la croissance

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Le Cri
- Proximus**
- 12 / Privatisation
- Belgocontrol**
- 14 / Belgocontrol réveille les vieux dossiers qui fâchent
- IBPT**
- 15 / Comité supérieur de concertation du 21 décembre 2015
- 16 / À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11